



Le partage des bénéfices dans les entreprises entre 2009 et 2010

Actualité législative publié le **02/01/2012**, vu **1570 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Selon une enquête de l'association ATH, regroupant une vingtaine de cabinets d'audit et de conseil, les dirigeants de PME ont donné priorité au renforcement de la productivité et de la rentabilité de leurs entreprises.

Le 5 février 2009, Nicolas Sarkozy avait proposé de partager les profits des entreprises entre les entreprises, les actionnaires et les salariés en trois tiers égaux.

L'association ATH a mené une enquête sur la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices. La part des salariés et des actionnaires a baissé (respectivement de 1% et 1,6%) alors que celle des entreprises a augmenté de 4,2%.

Concernant le [partage des bénéfices dans les entreprises](#) entre 2009 et 2010, la part attribuée aux actionnaires a diminué passant de 44,9% en 2009 à 32,4% en 2010. La part revenant aux entreprises a augmenté. Elle est passée de 18% à 34%. En revanche, la part attribuée aux salariés est restée stable.

La répartition des bénéfices est de 15% pour les salariés, de 42% pour les actionnaires et de 43% pour l'entreprise après le paiement de l'impôt sur les sociétés.

L'association ATH propose de mettre en œuvre « une politique de répartition de la valeur ajoutée et du partage des bénéfices secteur par secteur ».

Elle propose également la [fusion des dispositifs d'intéressement et de participation](#).

Source : *Le Figaro*, le 21 décembre 2011